



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

LEARNING PLANET INSTITUTE - LPI

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2024
LEARNING PLANET INSTITUTE - LPI
8 bis rue Charles V - 75004 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

LEARNING PLANET INSTITUTE - LPI

8 bis rue Charles V - 75004 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2024

À l'Assemblée Générale de l'association LEARNING PLANET INSTITUTE - LPI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LEARNING PLANET INSTITUTE - LPI relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note "2.3 Méthodes comptables" concernant la comptabilisation des subventions reçues et du mécénat.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des subventions reçues et du mécénat.

Comptabilisation des subventions reçues et du mécénat

Les principes et méthodes comptables appliqués pour comptabiliser les subventions reçues et du mécénat sont décrits dans la note 2.3 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans la note 2.3 de l'annexe sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces approches.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Trésorière.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 16 décembre 2024

KPMG SA

.....
Thierry Champion

Associé

Learning Planet Institute

Association loi 1901

Comptes annuels au 31 août 2024

SOMMAIRE

BILAN ACTIF	3
BILAN PASSIF	4
COMPTE DE RÉSULTAT	5
ANNEXE	6
1 Description de l'association et évènements principaux de l'exercice	6
1.1 Description de l'association	6
1.2 Evènements principaux de l'exercice	6
2 Principes, règles et méthodes comptables	7
2.1 Présentation des comptes	7
2.2 Règles comptables	7
2.3 Méthodes comptables	7
3 Informations relatives au bilan	10
3.1 Actif	10
3.2 Passif	13
4 Informations relatives au compte de résultat	16
4.1 Produits d'exploitation	16
4.2 Charges d'exploitation	17
4.3 Résultat financier	17
4.4 Résultat exceptionnel	17
4.5 Ventilation de l'effectif moyen	18
4.6 Autres informations	18
4.7 Engagements hors bilan	19

BILAN ACTIF

En €	Notes	31/08/2024			31/08/2023
		Brut	Amort. & Dépréc.	Net	Net
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		15 420	15 420	-	13 364
Autres immobilisations incorporelles		440 000	105 600	334 400	352 000
Immobilisations corporelles					
Installations techniques, matériels et outillages industriels		1 097 589	1 082 764	14 826	72 379
Autres immobilisations corporelles		345 288	273 663	71 624	48 092
Immobilisations corporelles en cours		1 800	-	1 800	17 212
Immobilisations financières					
Autres		4 534	-	4 534	5 311
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	3.1.1	1 904 631	1 477 447	427 184	508 357
Stocks et encours					
Créances					
Avances et acomptes versés sur commandes	3.1.3	7 335	-	7 335	97
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3.1.3	309 912	-	309 912	399 813
Autres créances	3.1.3	2 126 490	-	2 126 490	1 783 995
Trésorerie					
Disponibilités	3.1.5	1 504 147	-	1 504 147	3 912 800
Charges constatées d'avance	3.1.6	169 106	-	169 106	166 875
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)		4 116 991	-	4 116 991	6 263 579
TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III + IV + V)		6 021 622	1 477 447	4 544 175	6 771 936

BILAN PASSIF

En €	Notes	31/08/2024	31/08/2023
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres avec droit de reprise			
Ecarts de réévaluation		-	-
Réserves			
Réserves pour projet de l'entité		49 476	49 476
Report à nouveau		879 680	643 138
Excédent ou déficit de l'exercice		1 728	236 542
<i>Situation nette</i>		930 885	929 157
Subventions d'investissement		86 551	151 046
TOTAL FONDS PROPRES (I)	3.2.1	1 017 436	1 080 203
Fonds dédiés		1 518 391	2 286 097
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (II)	3.2.3	1 518 391	2 286 097
TOTAL PROVISIONS (III)		-	-
Avances et acomptes reçus		-	-
Emprunts et dettes financières diverses		77 119	77 119
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 205 300	1 914 018
Dettes fiscales et sociales		622 734	735 619
Autres dettes		5 306	24 045
Produits constatés d'avance		97 889	654 836
TOTAL DETTES (IV)	3.2.4	2 008 348	3 405 637
TOTAL GENERAL PASSIF (I + II + III + IV + V)		4 544 175	6 771 936

COMPTE DE RÉSULTAT

En €	Notes	31/08/2024	31/08/2023
Ventes de biens et services		928 364	714 183
Ventes de prestations		928 364	714 183
<i>dont parrainages</i>			
Produits de tiers financeurs		7 454 493	10 609 646
Concours publics et subventions d'exploitation		1 731 453	909 133
Ressources liées à la générosité du public		-	-
Dons manuels		4 614	34 148
Mécénats		-	-
Legs, donations et assurances-vie		-	-
Contributions financières		5 718 425	9 666 365
Reprises sur dépréciations, provisions (et amort.), Transferts de ch.		67 035	33 402
Utilisation des fonds dédiés		1 306 440	1 086 034
Autres produits		8 627	3 659
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4.1	9 764 960	12 446 925
Autres achats et charges externes		2 662 139	3 846 506
Aides financières		721 877	1 539 339
Impôts, taxes et versements assimilés		62 564	64 801
Salaires et traitements		3 834 121	3 859 315
Charges sociales		1 768 847	1 795 549
Dotations aux amortissements et dépréciations		131 049	287 694
Engagements à réaliser sur ressources affectées		583 114	800 855
Autres charges		200 188	289 515
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	4.2	9 963 899	12 483 574
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(198 939)	(36 649)
Produits financiers d'autres valeurs mobilières		96 058	74 773
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)		96 058	74 773
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)		-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	4.3	96 058	74 773
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)		(102 881)	38 124
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	56
Produits exceptionnels sur opérations en capital		113 449	257 482
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		113 449	257 537
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-	4 973
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		-	4 973
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	4.4	113 449	252 564
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)		8 840	54 146
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
Engagements à réaliser sur ressources affectées			
Total des produits (I + III + V)		9 974 466	12 779 236
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		9 972 739	12 542 693
EXCEDENT OU DEFICIT		1 728	236 542
Dons en nature			
Prestations en nature		3 217 591	2 355 311
Bénévolat		21 562	16 884
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	4.6.3	3 239 153	2 372 196
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature		3 217 591	2 355 311
Personnel bénévole		21 562	16 884
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	4.6.3	3 239 153	2 372 196

ANNEXE

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers ; elle comporte des éléments d'information complémentaires aux comptes proprement dits, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de l'activité et du résultat de l'Association.

Elle complète donc le bilan de l'exercice clos le 31 août 2024, dont le total est de 4 544 175 € et le compte de résultat de l'exercice dont le solde présente un excédent de 1 728 €.

1 DESCRIPTION DE L'ASSOCIATION ET EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

1.1 DESCRIPTION DE L'ASSOCIATION

Le LPI est une association régie la loi du 1er juillet 1901.

Le LPI expérimente et promeut de nouvelles manières d'apprendre, d'enseigner, de faire de la recherche et de mobiliser l'intelligence collective dans les domaines des sciences du vivant, de l'apprendre et du numérique pour relever les défis mondiaux.

Il développe des méthodes pédagogiques et des outils pour catalyser le questionnement et l'engagement des apprenants, la cocréation et le partage de solutions ouvertes. Ces programmes vont de la maternelle au lycée, avec Savanturiers - École de la Recherche, de la licence au doctorat et s'étendent tout au long de la vie, au sein de l'Université de Paris.

Il accueille un collectif de chercheurs qui travaillent dans son laboratoire de recherche aux interfaces des sciences de la vie, des sciences de l'apprentissage et de la technologie numérique et héberge des laboratoires de prototypage et d'incubations de projets.

Le LPI participe à la transformation des systèmes d'éducation et de recherche aux niveaux national et international

1.2 EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Conformément à la convention signée en 2021, le soutien apporté par la Fondation Bettencourt Schueller au Learning Planet Institute arrive à échéance au 31/12/2024.

Les parties ont acté ensemble, dans le cadre d'une convention signée en mai 2024, des modalités de versement d'un nouveau soutien financier fléché, soit un apport fléché sur des projets afin d'assurer au LPI une période de transition sécurisée et consolider la diversification de ses financements, pendant une période allant jusqu'au 31 décembre 2028.

2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

2.2 REGLES COMPTABLES

2.2.1 Durée et période de l'exercice comptable

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

2.2.2 Changements de méthodes comptables

Néant.

2.2.3 Changement d'estimation comptable

Néant.

2.2.4 Evolution des lois et règlements

Néant.

2.3 METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Étant précisés les points suivants :

Learning Planet Institute
Comptes annuels au 31 août 2024

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition

Les immobilisations sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

Types d'immobilisations	Durée	Mode
Immo. Incorporelles – réservation de lits	25 ans	Linéaire
Logiciels	1 à 3 ans	Linéaire

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations). Le LPI n'inscrit à l'actif de son bilan que les biens dont le coût d'acquisition est supérieur à 1000 euros TTC

Les immobilisations sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

Types d'immobilisations	Durée	Mode
Matériel de laboratoire	3 à 5 ans	Linéaire
Installations et agencements	3 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	2 à 5 ans	Linéaire
Mobiliers	3 ans	Linéaire

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'association à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Learning Planet Institute
Comptes annuels au 31 août 2024

Comptabilisation des subventions reçues et du mécénat

Conformément au nouveau règlement ANC n°2018-06, les subventions et les contributions financières ne présentant aucune clause suspensive sont comptabilisées en produit lors de leur notification, correspondant plus précisément à la date de signature des contrats et des conventions.

Les subventions et contributions financières dont bénéficie l'association Learning Planet Institute peuvent constituer des financements annuels et pluriannuels dédiés à des projets, assortis de clauses résolutoires qui ne suspendent pas l'enregistrement des financements, qui se trouvent acquis dès la signature des contrats et des conventions.

a. Subventions d'exploitation et contributions financières annuelles au titre d'un projet

Les subventions et contributions financières attribuées au titre d'un projet pour un exercice comptable donné sont comptabilisées au moment de leur notification.

A la clôture de l'exercice, la fraction de subvention dédiée à un projet défini qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés ».

b. Subventions d'exploitation et contributions financières pluriannuelles au titre d'un projet

Un financement pluriannuel couvre des charges engagées sur au moins deux exercices différents, c'est-à-dire sur une période s'étendant au-delà de l'exercice comptable de sa notification.

- en présence de jalons prescriptifs dans la convention de financement, les produits sont comptabilisés par exercice comptable conformément à ces jalons. La part non consommée de l'exercice est comptabilisée en fonds dédiés, et une consommation qui excéderait le jalon sur l'exercice (charges constatées supérieures aux produits) est comptabilisée en subventions à recevoir.
- en l'absence de jalons prescriptifs, les produits sont comptabilisés par exercice comptable au prorata temporis sur la durée des projets. La part non consommée de l'exercice est comptabilisée en fonds dédiés, et une consommation qui excéderait les produits comptabilisés (charges constatées supérieures aux produits) est comptabilisée en subventions à recevoir.

Cette méthode a pour conséquence de ne pas générer de produits constatés d'avance à la clôture de l'exercice, les produits n'étant pas constatés pour la totalité du montant octroyé lors de la signature des contrats et des conventions.

S'il existe, à la clôture de l'exercice, un risque de reversement partiel ou de remboursement de financements préalablement encaissés au titre de dépenses non-éligibles au financement de la subvention, les conséquences comptables sont les suivantes :

- inscription d'une provision pour reversement de subvention si la sortie de ressources est probable et chiffrable avec précision ;
- inscription d'une dette (subvention partielle ou totale à reverser) envers le financeur dès lors que la sortie de ressources est certaine et que son échéance est connue.

3 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 ACTIF

3.1.1 Tableau des immobilisations corporelles, incorporelles et financières

	31/08/2023	Acquisitions	Cessions / Diminution	31/08/2024
Immobilisations incorporelles				
Droit de réservation	440 000	-	-	440 000
Logiciels	15 420	-	-	15 420
	455 420	-	-	455 420
Immobilisations corporelles				
Installations et agencements	31 396	-	-	31 396
Matériel et outillage industriel	1 066 193	-	0	1 066 193
Matériel et mobilier de bureau et informatique	280 922	66 065	1 699	345 288
Immobilisations corporelles en cours	17 212	27 722	43 134	1 800
	1 395 723	93 787	44 833	1 444 677
Immobilisations financières				
Dépôts et cautionnements	5 311	358	1 135	4 534
	5 311	358	1 135	4 534
TOTAL Brut	1 856 454	94 146	45 968	1 904 631

Learning Planet Institute
Comptes annuels au 31 août 2024

3.1.2 Tableau des amortissements

	31/08/2023	Dotations	Diminutions	31/08/2024
Immobilisations incorporelles				
Droit de réservation	88 000	17 600	-	105 600
Logiciels	2 056	13 364	-	15 420
	90 056	30 964	-	121 020
Immobilisations corporelles				
Installations et agencements	28 279	2 321	-	30 600
Matériel et outillage industriel	996 932	55 232	-	1 052 164
Matériel et mobilier de bureau et informatique	232 830	42 532	1 699	273 663
	1 258 041	100 085	1 699	1 356 427
TOTAL Amortissements et Dépréciations	1 348 097	131 049	1 699	1 477 447
IMMOBILISATIONS NETTES	508 357			427 184

3.1.3 Etat des créances

ETAT DES CREANCES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<i>De l'actif immobilisé</i>	Autres immobilisations financières	4 534	-	4 534
<i>De l'actif circulant</i>	Autres créances clients	309 912	309 912	
	Personnel et comptes rattachés	178	178	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	948	948	
	Etat - Impôts sur les bénéfices	3 791	3 791	
	Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	159	159	
	Subventions à recevoir	1 327 722	1 327 722	
	Débiteurs divers	801 027	801 027	
Charges constatées d'avance		169 106	169 106	
TOTAL		2 617 377	2 612 843	4 534

Learning Planet Institute
Comptes annuels au 31 août 2024

3.1.4 Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR	31/08/2024	31/08/2023
Créances clients		
Facture à établir	49 769	42 610
Créances fournisseurs		
Avoirs à recevoir	7 335	-
Acomptes sur commandes	-	97
Autres Créances		
Organismes sociaux - Produits à recevoir	-	560
Etat - Produits à recevoir	1 327 722	450 626
Autres créances		
Autres produits à recevoir	785 388	1 337 553
TOTAL	2 170 214	1 831 447

Les autres produits à recevoir se décomposent comme suit :

- Subvention, dons, mécénat et contributions financières à recevoir : 785 k€

3.1.5 Disponibilités

Le solde au 31 août 2024 est de 1 504 147 €. Ce montant correspond au solde des comptes suivants :

- Comptes bancaires : 154 191 €
- Comptes livret : 1 282 465 €
- Intérêts courus : 67 490 €

3.1.6 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance d'un montant de 169 106 € sont relatives à des factures fournisseurs datées d'avant le 31 août 2024 concernant des charges postérieures à cette date.

3.2 PASSIF

3.2.1 Fonds propres avant affectation du résultat

	A l'ouverture	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres sans droit de reprise	-				-
Réserves pour projets associatifs	49 476				49 476
Report à nouveau	643 138	236 542			879 680
Résultat de l'exercice	236 542	-	236 542	1 728	1 728
Situation nette	929 157				930 885
Subvention d'investissement	151 046		48 954	- 113 449	86 551
TOTAL	1 080 203	-	50 682	- 113 449	1 017 436

3.2.2 Provisions pour risques et charges

Aucune provision pour risques et charges n'a été comptabilisée.

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite fait l'objet d'une mention en annexe.

Learning Planet Institute
Comptes annuels au 31 août 2024

3.2.3 Fonds dédiés

Le LPI a appliqué l'option offerte par nouveau règlement 2018-06 sur la comptabilisation du financement privé des immobilisations : fonds dédiés/report en résultat au même rythme que les amortissements.

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERT	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation							
Fonds dédiés ANR	23 544	23 544	-	-	-	47 088	-
Fonds dédiés Ecole Normale Supérieure	39 001	-	39 001	-	-	-	-
Fonds dédiés Eurip	533 989	235 000	180 270	-	-	588 719	-
Fonds dédiés Ifea	-	180 343	-	-	-	180 343	-
Fonds dédiés Ministère des affaires étrangères	-	19 514	-	-	-	19 514	-
Fonds dédiés Onisep	104 000	1 479	44 885	-	(1 479)	59 115	-
Fonds dédiés UE PATTERN	46 251	46 390	46 251	-	-	46 390	-
Fonds dédiés UE TWIN	49 988	-	49 988	-	-	-	-
Fonds dédiés VILLE DE GRIGNY - BDR	-	4 749	-	-	-	4 749	-
Fonds dédiés VILLE DE GRIGNY - LYCEE INNOVANT	-	25 317	-	-	-	25 317	-
Contribution financières d'autres organismes							
Fonds dédiés FBS Droit de réservation	352 000	-	17 600	-	-	334 400	-
Fonds dédiés Gosh	2 655	-	2 655	-	-	-	-
Fonds dédiés Institut Catholique de Lille	147 523	-	147 523	-	-	-	-
Fonds dédiés Lutte Cecité Surdité	7 542	-	-	-	-	7 542	7 542
Fonds dédiés Mairie de Paris Investissement	800 217	44 379	598 881	-	(44 379)	201 336	-
Fonds dédiés Open Life Science	1 031	-	1 031	-	-	-	-
Fonds dédiés Porticus France - GLSE	-	-	-	-	-	-	-
Fonds dédiés SFNNTS	-	-	-	-	-	-	-
Fonds dédiés Synergie Family - HOP	151 716	-	151 716	-	-	-	-
Fonds dédiés Synergie Family - FAP	20 456	-	20 456	-	-	-	-
Fonds dédiés Fondation pour l'écriture - BDR	-	3 878	-	-	-	3 878	-
Ressources liées à la générosité du public	-	-	-	-	-	-	-
Fonds dédiés Goteo	6 182	-	6 182	-	-	-	-
TOTAL	2 286 097	584 593	1 306 440	-	(45 858)	1 518 391	7 542

3.2.4 Etat des dettes

ETAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	<i>dont Groupe et associés</i>	77 119	77 119	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		1 205 300	1 205 300	-	-
Personnel et comptes rattachés		234 606	234 606	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		317 184	317 184	-	-
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>	Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	43 177	43 177	-	-
	Autres impôts, taxes et assimilés	27 767	27 767	-	-
Autres dettes		5 306	5 306	-	-
Produits constatés d'avance		97 889	97 889	-	-
TOTAL		2 008 348	2 008 348	-	-
Emprunts souscrits en cours de l'exercice		-			
Emprunts remboursés au cours de l'exercice		-			

Learning Planet Institute
Comptes annuels au 31 août 2024

3.2.5 Charges à payer

CHARGES A PAYER	31/08/2024	31/08/2023
Fournisseurs et comptes rattachés		
Factures non parvenues	294 230	1 236 440
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sociales à payer	338 328	622 672
Impôts et taxes à payer	4 786	112 947
Autres dettes		
Autres charges à payer	4 073	23 412
TOTAL	641 417	1 995 472

4 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION	31/08/2024	31/08/2023
Ventilation des produits d'exploitation		
Mise à disposition d'espaces	270 858	213 966
Animations ateliers péri-scolaires	235 732	189 679
Prestations de formation	50 320	5 048
Prestations d'accompagnement et annexes	371 455	305 490
Ventilation des subventions d'exploitation		
Subventions publiques	1 731 453	909 133
Dons et mécénat	5 723 039	9 700 514
Ventilation des autres produits d'exploitation		
Produits divers de gestion	8 627	3 659
Transferts de charges	54 423	33 402
Utilisation fonds dédiés	1 306 440	1 086 034
Reprise sur dépréciations	12 612	-
TOTAL	9 764 960	12 446 925

4.2 CHARGES D'EXPLOITATION

Il s'agit pour l'essentiel de :

En €	31/08/2024	31/08/2023
Rémunération du personnel	5 602 968	5 654 864
Subvention accordées	721 877	1 539 339
Achats non stock. mat. et fourn.	195 458	198 718
Achats d'études et prest. de serv.	1 081 629	1 826 551
Déplac., missions, réceptions	205 212	234 428
Report en fonds dédiés	583 114	800 855
Personnel extérieur à l'entreprise	41 804	118 820
Entretien et réparations	305 965	414 914
Locations	338 431	335 118
Rémunération d'intermédiaires, honoraires	194 026	335 491
Dotation aux amortissements	131 049	287 694
Divers services extérieurs	269 354	349 006
Publicité, publications, relat. Publ.	30 261	33 459
Divers charges de gestion courante	200 188	289 515
Impôts et taxes sur rémunération	62 564	64 801
TOTAL	9 963 899	12 483 574

4.3 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier de 96 058 € concerne exclusivement les intérêts financiers du compte sur livret détenu par l'association.

4.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de 113 449 € concerne exclusivement la quote-part de subvention d'investissement virée au résultat de l'exercice.

4.5 VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

	Nombre de cadres	Nombre de non cadres	Effectif total
2023	62	8	70
2024	63	6	69

4.6 AUTRES INFORMATIONS

4.6.1 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

Conformément à l'article 261-7.1°d du Code général des impôts et en application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'est élevé à 277 414 € sur la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

4.6.2 Honoraires des commissaires aux comptes

La charge de l'exercice relative aux honoraires du commissaire aux comptes s'élève à 17 513 euros.

4.6.3 Contributions volontaires en nature

Conformément au règlement ANC 2018-06, nous avons procédé à la comptabilisation des contributions volontaires en nature.

Dans le cadre du département Frontière du Vivant et de l'Apprendre, créé par l'Université de Paris Cité (issue de la fusion des Universités Paris Descartes et Diderot) et LPI en 2016, l'ensemble des activités menées au sein de ce département couvre la mise à disposition de personnel enseignant, la coordination pédagogique, la gestion administrative et financière de plusieurs conventions s'élève à 2 289 K€.

A compter du 1^{er} janvier 2020, le LPI héberge et contribue au fonctionnement de l'UMR 1284 créée par l'Université de Paris Cité et l'Inserm, dans le cadre des activités portées par l'UMR, l'INSERM a contribué aux activités de recherche à hauteur de 929 K€.

Dans le cadre des activités du pôle Education/Jeunesse, le nombre d'heures de bénévolat est de 343,5 h. Il couvre l'accompagnement du projet « The School Challenge » par des mentors, auprès de collégiens. Ces heures sont valorisées à 21,6 K€.

Méthode de valorisation des contributions volontaires en nature

La valorisation des contributions volontaires est une estimation des dépenses engagées par le département universitaire. L'exercice comptable universitaire est calé sur l'année civile. Les données définitives seront disponibles 6 mois après le 31 décembre de l'année en cours.

Par ailleurs, les heures de bénévolats effectuées dans le cadre du projet « The School Challenge » sont valorisées au taux horaire brut chargé de travaux dirigés (arrêté du 6 novembre 1989 fixant les taux de rémunération des heures complémentaires et vacations d'enseignement - BO n°25 du 13/07/2019), soit 62,77 € pour l'année 2023/2024.

4.6.4 Information concernant les transactions non courantes ou non conclues à des conditions normales

L'association a reçu une contribution financière de la part de la Fondation Bettencourt Schueller, administratrice de l'association.

- Modalités : Soutien aux activités et au fonctionnement du LPI
- Montant des fournitures, investissements ou services perçus au cours l'exercice 2023/2024 : 5 202 377 €

L'association n'a pas bénéficié de transactions non conclues à des conditions normales.

4.7 ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.7.1 Engagements donnés

Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière

Conformément aux dispositions de la loi française, l'association s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement aux organismes qui gèrent les programmes de retraite des cotisations calculées sur la base des salaires. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés.

Elle est évaluée pour chacun des salariés de l'association présent à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite, selon la méthode des unités de crédit projetées qui est une méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière. Cette méthode consiste à calculer le montant des droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

Le montant des indemnités de fin de carrière, compte tenu de l'âge des salariés, de leur ancienneté et du taux de rotation estimé au 31/08/2024 s'élève à 44 626 €.

4.7.2 Engagements reçus

Néant.